



VB/cf - Div n° 6157\_12

Paris, le 3 décembre 2024

## PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

### ALERTE N° 105 CONCERNANT VIVENDI SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui vient de publier la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## VIVENDI SE

### DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 9 décembre 2024

Nous vous invitons à être particulièrement attentifs à cette assemblée générale qui s'inscrit dans un contexte particulier d'enjeux de gouvernance, s'agissant d'un projet de scission de ses activités en quatre sociétés, dont deux, Louis Hachette Group et Vivendi, resteront cotées à Paris, les deux autres étant respectivement cotées à Amsterdam pour Havas, et à Londres pour Canal+.

A noter que pour trois de ces sociétés, Vivendi, LHG et Canal+, des droits de vote simple seront instaurés, tandis que les actionnaires d'Havas N.V. auront des droits de vote doubles (après 2 ans) puis quadruples (après 4 ans).

Par ailleurs du fait de sa cotation aux Pays-Bas, Havas sera soumise à un droit néerlandais peu protecteur du droit des actionnaires (conventions réglementées...) et s'accompagnera en outre de la mise en place d'une Stichting (fondation), mécanisme anti-OPA générateur de décote.





## GOUVERNANCE

### 1. Composition du conseil de surveillance de VIVENDI SE

Le conseil de surveillance de VIVENDI SE comporte actuellement 60%% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG.

Nom	Affiliation	Qualif AFG	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
								DG	Ad	Audit	Nom	Rem
Yannick Bolloré	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	M	44	FR	8	2028	0	4			
Philippe Bénacín	Administrateur référent	Libre d'intérêts	M	65	FR	10	2026	1	2		P	P
Sébastien Bolloré	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	M	46	FR	1	2027	1	6			
Cyrille Bolloré	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	M	38	FR	5	2027	2	8	M	M	M
Paulo Cardoso	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	M	50	FR	10	2023	0	1		M	M
Véronique Driot-Argentin	Représentante des salariés	Non libre d'intérêts	F	61	FR	7	2025	0	1			
Sandrine Le Bihan	Représentante des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	F	53	FR	7	2025	0	1			
Lucie Strnadova	Représentante des salariés	Non libre d'intérêts	F	49	CZ	1	2026	0	1			
Laurent Dassault		Libre d'intérêts	M	70	FR	4	2028	0	3	M		
Maud Fontenoy		Libre d'intérêts	F	46	FR	2	2026	0	1		M	M
Katie Jacobs Stanton		Libre d'intérêts	F	54	US	10	2026	0	1	M		
Cathia Lawson Hall		Libre d'intérêts	F	52	FR	9	2026	0	4	P		
Michèle Reiser		Libre d'intérêts	F	74	FR	6	2026	0	1	M	M	M



## 2. Spécificités

- Les statuts actuels de VIVENDI comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Forme juridique de SE.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

